

SECTEUR 2. RUE DES ROSIERS



À l'entrée sud du bourg traditionnel, le site est destiné à accueillir de nouvelles constructions.

Les haies et talus existants doivent être préservés. À ce titre, un accès mutualisé doit être prévu au niveau de la rue du Stade ou au croisement plus au nord.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

Superficie :		0,18 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		11 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		2	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	